

9 Transformation de la voie professionnelle : quelques éléments de réflexion sur la réforme de la voie professionnelle en cours

François Moussavou

Comme ses deux cousins, le lycée général et le lycée technologique (LGT), le lycée professionnel (LP) participe lui aussi actuellement, à une réforme. Il ne s'agit pas d'une réforme du lycée professionnel, mais d'une réforme de la voie professionnelle ; c'est-à-dire d'une réforme qui inclue les LP mais aussi, notamment, les CFA (centres de formation d'apprentis). Cette réforme se fait parallèlement à la réforme du LGT ; elle est déployée en même temps (mais avec un rythme spécifique) que la réforme du LGT mais elle n'en fait pas partie. Le rapport Mathiot sur le baccalauréat 2021 ne concerne pas le baccalauréat professionnel (dont la première session liée à l'actuelle réforme n'aura lieu qu'en 2022) ; les deux textes initiaux sur lesquels s'appuie cette transformation de la voie professionnelle sont le rapport Calvez-Marcon sur la voie professionnelle scolaire et le rapport pour le développement de l'apprentissage de Madame Sylvie Brunet. Comme beaucoup de réformes dans l'enseignement, la transformation de la voie professionnelle est avant tout une réforme des structures dans lesquelles vont venir se greffer de nouveaux programmes ; les programmes font l'objet d'une concertation ; leur publication retient l'attention du corps enseignant et des différents acteurs de l'éducation. Pourtant, pour le LP, comme pour le LGT, c'est la structure qui reste l'élément fondamental des réformes actuelles ; c'est elle qui conditionne la rédaction des programmes et pas l'inverse comme un certain "bon sens" le commanderait ; et, comme ultime preuve de son importance et de sa prévalence, elle ne fait, elle, l'objet d'aucune concertation... Dans ces conditions, on peut dire que les nouveaux programmes de mathématiques de CAP et de baccalauréat professionnel restent ce que l'on pouvait sans doute faire de mieux dans un contexte qui aurait difficilement pu être pire. Ce texte va tout de même présenter quatre points en lien avec ces nouveaux programmes et semblant problématiques :

- En 2009, lors de la précédente réforme (la rénovation de la voie professionnelle), on avait pu constater un appauvrissement significatif des contenus enseignés en analyse et en géométrie au profit d'un accroissement tout aussi significatif de l'enseignement de la statistique et des probabilités. Il y avait donc eu, à l'époque, un rééquilibrage entre des mathématiques proches des enseignements de technologie et des mathématiques davantage axées vers une formation du citoyen, au profit de ces dernières. Seulement, en 2009, grâce aux Enseignements Généraux Liés à la Spécialité (EGLS), dispositif à horaire non ciblé, arrivé avec la structure du nouveau "bac pro 3 ans", les contenus mathématiques enseignés aux élèves

avaient préservés, voire même souvent élevés, leurs ambitions, pour certaines spécialités professionnelles des établissements qui avaient "joué le jeu" de la réforme : calcul intégral, équations différentielles, séries de Fourier, fonctions de plusieurs variables, calcul vectoriel, limites de fonctions, torseurs, ... tout le programme de 1995 et bien plus encore, pouvait être abordé en EGLS. Les contenus des programmes de 2019 sont proches de ceux des programmes de 2009, mais l'EGLS a disparu de la structure du lycée professionnel transformé ... Le choix de ne jamais dépasser, dans ces programmes de mathématiques, le niveau des baccalauréats technologiques apparaît, du coup, particulièrement dangereux ; c'est un danger pour les bacheliers professionnels, même si ces derniers peuvent arguer que dans d'autres domaines que les mathématiques, leurs connaissances seront nettement plus nombreuses que celles des bacheliers technologiques ; c'est aussi et surtout dangereux pour les PLP Mathématiques-Physique-Chimie, qui risquent d'avoir un sentiment d'appauvrissement de leurs compétences disciplinaires. Si l'on veut éviter cette impression, il serait important que cette réforme s'accompagne d'une politique d'ouverture massive de STS dans les lycées professionnels et surtout, d'une affectation massive de PLP sur les heures d'enseignement de ces classes.

- Un autre exemple, toujours pour le baccalauréat professionnel, de ce que la nouvelle structure et les nouveaux contenus vont induire : certaines spécialités professionnelles ont des contenus mathématiques explicites dans leur référentiel de formation (comme par exemple le calcul de limites de fonctions, le calcul intégral ou le repérage à l'aide de coordonnées polaires) ; les élèves vont donc continuer à aborder ces notions en cours de technologie mais plus en cours de mathématiques alors même que, dans sa structure, cette réforme prévoit des heures de co-intervention associant l'enseignant de mathématiques et un enseignement du domaine professionnel. Le fait de limiter strictement tous les enseignements de mathématiques, y compris ceux réalisés en co-intervention, aux seuls contours des programmes, induit ce type de situation. On aurait pu rêver d'un maintien de l'EGLS, étendu aux classes de CAP et enseigné en co-intervention ... On aurait sans aucun doute vu émerger un espace d'échange, de collaboration et d'enrichissement entre enseignants, rarement égalé et assurément très profitable aux élèves de l'enseignement professionnel.

- Une des avancées majeures des programmes de mathématiques de 2019 par rapport à ceux qui leurs ont précédé, consiste à l'introduction d'un enseignement d'algorithmique et de programmation. Cette volonté affichée de ne pas laisser les lycéens professionnels en marge de cet enseignement présent depuis plusieurs années, au collège et au LGT, justifierait presque, à elle seule, l'arrivée de nouveaux programmes. Malheureusement, là encore, en pilotant les contenus d'enseignement du LP à partir des programmes de collège et LGT on arrive à des choix peu judicieux ; le fait d'imposer un langage de programmation visuel en CAP "dans la continuité de l'enseignement proposé au collège" paraît étonnant dans des for-

mations accueillant potentiellement un public adulte ; en baccalauréat professionnel, le fait d'imposer un langage de programmation (Python en l'occurrence) est encore moins pertinent lorsque l'on sait que certaines spécialités professionnelles comportent déjà l'enseignement d'un langage de programmation (généralement le C). À court terme, il serait pertinent de garder les contenus des programmes d'algorithmique et de supprimer toute référence aux langages ou types de langage à utiliser pour la programmation. à moyen-long terme il paraît nécessaire de créer un CAPLP Maths-Informatique dans la continuité de la création du CAPES NSI ; il est illusoire de penser que l'éducation nationale réussira à recruter des enseignants ou des IEN avec une formation universitaire consécutive simultanément en mathématiques, physique, chimie et informatique.

- Un dernier point qui pourrait paraître plus anecdotique parce que conjoncturel mais qui aura son importance pour les futurs élèves qu'il va impacter. La transformation de la voie professionnelle, comme beaucoup des réformes actuelles, semble être menée à marche forcée. Une des conséquences de cette volonté d'un déploiement rapide, est son démarrage simultané pour les classes préparant au CAP et celles préparant au baccalauréat professionnel, à la rentrée de septembre 2019 ; or l'ancien parcours du baccalauréat professionnel en quatre ans est toujours possible en intégrant une classe de première professionnelle après une terminale CAP ; en septembre 2020, des élèves ayant obtenu un CAP correspondant aux anciens programmes vont intégrer des classes de première professionnelle fonctionnant avec les nouveaux programmes ; ils vont

donc, en particulier, se retrouver dans la même classe que des élèves issus de seconde professionnelle qui auront déjà suivi un an d'enseignement de l'informatique alors que ces élèves issus de CAP n'en auront jamais fait. Il ne s'agit là, ni d'un problème de programme, ni d'un problème de structure, mais d'un problème concernant la stratégie de déploiement d'une réforme ; l'un des enjeux de la fin de cette année scolaire était l'organisation de stages de préparation (essentiellement en informatique) à destination de ce public particulier. La fin d'année hasardeuse qu'ont subie les lycées professionnels comme l'ensemble des établissements scolaires, n'a généralement pas permis de mettre en place les stages en question. Ce problème de transition entre les programmes de la Renovation et les programmes de la Transformation, reste, lui, toujours d'actualité.

Il y aurait beaucoup d'autres points, souvent techniques, à aborder au sujet des nouveaux programmes de mathématiques de l'enseignement professionnel ; beaucoup de points positifs entre autres. Ces nouveaux programmes apparaissent comme une version améliorée de ceux de 2009 ; ils auraient pu être remarquablement intégrés à la Renovation de la voie professionnelle. Malheureusement, ils arrivent dans un contexte où le changement de structure, et la réduction des horaires d'enseignement qui l'accompagne, hypothèquent grandement leurs chances de s'inscrire dans un processus d'accroissement des compétences mathématiques des lycéens professionnels.

Après la Renovation de la voie professionnelle de 2009, la Transformation de la voie professionnelle de 2019, on peut craindre que la prochaine réforme ne doive s'appeler Reconstruction de la voie professionnelle ...